

NOTE

CAUTIONNEMENT POUR LE PRÊT D'INSTRUMENTS AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES ASSOCIATIVES DE MUSIQUE

Contexte

Dans le cadre de sa compétence « Musique », le Service Culture MSL a fait l'acquisition d'un parc d'une cinquantaine d'instruments de musique. Coordonnateur d'actions de médiation et d'animations sur l'ensemble du territoire de la CCMSL, le service Culture met à disposition ces instruments pour des activités musicales à destination des habitants du territoire.

Afin d'élargir l'offre de service aux usagers, le Service Culture proposerait le prêt à titre gracieux d'instruments aux familles ayant des enfants inscrits en écoles de musique et pour lesquelles la charge d'une location ou achat d'instruments en sus pourrait paraître réhibitoire.

Contenu

Le service Culture propose le prêt d'instrument à titre gracieux moyennant le versement d'une caution. Le prêt de l'instrument serait limité à 1 an, dans la limite des stocks disponibles. La reconduction du prêt sera subordonnée aux nombres de nouvelles demandes.

Principe :

Au moment de la réservation, un chèque de caution, à l'ordre du Trésor Public, sera demandé aux familles et encaissé jusqu'à la restitution de l'instrument. Ce montant (cf. tableau page 2) sera restitué au retour de l'instrument si toutes les conditions sont réunies. L'assurance de celui-ci sera à la charge des familles.

L'instrument devra être rendu dans l'état où il a été remis initialement, accompagné d'une facture ou d'une attestation de révision et de l'ensemble des accessoires et notices éventuels. En cas de dégradation de l'instrument de musique, la famille sera tenue de procéder aux réparations ou au remplacement de ce dernier.

Commentaires du Service Culture

- Par cette proposition, il s'agit de **favoriser l'accès des élèves aux écoles associatives de musique** en leur permettant de bénéficier d'un instrument de qualité à moindre coût.
- Le montant de la caution doit **inciter les familles** à y avoir recours tout en les responsabilisant.
- A noter un **temps de travail supplémentaire** pour le service Culture en charge de cette nouvelle activité, notamment concernant la régie de recettes

Avis du VP Culture :

Impact financier MSL

Néant

Proposition de montants des cautions :

Nom des instruments	Nombre	Variation du prix à l'achat	caution proposée par MSL
Instruments à vent			
Flûte traversière	8	220 à 700 €	100 €
Hautbois	4	350 à 1.450 €	200 € 400 € pour les 2 instruments à + de 1.000 €
Clarinette	6	420 à 520 €	100 €
Saxophone	7	930 à 960 € 350 à 1.200 €	200 € 400 € pour l'instrument à + de 1.000 €
Trompette	4	300 à 426 €	100 €
Cornet	3	530 à 750 €	100 €
Euphonium	1	2.200 €	400 €
Instruments à corde			
Violon	7	160 à 190 €	50 €
Violoncelle	8	450 à 690 €	100 €
Guitare	7	120 €	50 €